

Offres Connect FTTH et Connect Plus FTTH**Récapitulatif contractuel**

Date : Juin 2024

Société Réunionnaise du Radiotéléphone (SRR),

21 rue Pierre Aubert, CS 62001

97743 – Saint-Denis CEDEX 9

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Les offres Connect FTTH et Connect Plus FTTH sont réservés aux clients Professionnels et/ou Entreprises contractant pour les besoins directs de leur activité professionnelle principale de nature commerciale, ou industrielle, ou artisanale ou libérale, domiciliés à La Réunion.

Ils permettent au Client d'accéder à :

- Un débit Internet
- Un pare feu Fortinet,
- Une IP publique fixe,
- Une Supervision, et
- Un secours mobile 4G/5G.

Débits du service internet et voies de recours**Débits de service internet**

Débit internet théorique disponible	Connect FTTH	Connect Plus FTTH
Débit descendant	Jusqu'à 40 Mbits/s	Jusqu'à 200 Mbits/s
Débit montant	Jusqu'à 40 Mbits/s	Jusqu'à 100 Mbits/s

Voies de recours

- **Le Service Client** est disponible par téléphone au  (appel et service gratuit) ou à l'adresse suivante : SFR Service Client - 21 Rue Pierre Aubert - CS 62001 - 97743 St Denis Cedex 9,

Prix

Prix Hors Taxes	Connect FTTH	Connect Plus FTTH
	99€/mois	199€/mois

Détails des autres tarifs disponibles dans les Conditions Spécifiques. Détails auprès de votre commercial.

Durée, renouvellement et résiliation**Durée d'engagement et renouvellement :**

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

Les offres sont souscrites pour une durée indéterminée avec une durée initiale d'engagement de 12 ou 24 mois.

Résiliation

Le Client peut résilier à tout moment avec un préavis d'un mois en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client de son département (voir adresse ci-dessus). En cas de résiliation durant la période d'engagement, le Client devra régler les sommes restantes dues.

La résiliation des options n'entraîne pas la résiliation de l'abonnement principal, a contrario la résiliation de l'abonnement entraîne la résiliation des options.